



2. La création de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance du Finistère en quelques dates clés

- ▶ **2005** : le projet de création d'un observatoire de l' « enfance en danger » est retenu dans le cadre du 3^e schéma enfance et famille suite aux travaux menés dans un groupe de travail partenarial qui préconise la « création d'un observatoire de l'enfance en danger comme lieu de ressources statistiques départementales, mais aussi comme référentiel commun en terme de définitions, indispensable au développement de la démarche d'observation commune de l'enfance et de l'adolescence en danger. Cet observatoire permettra de mieux connaître les populations signalées, les personnes signalantes, les difficultés rencontrées, les réponses déjà apportées... »
- ▶ **6 juillet 2006** : chantier retenu dans le 1^{er} Agenda 21 du Conseil général
A partir de l'observation et de l'analyse de la situation du Finistère, 5 enjeux sont mis en évidence dans le 1^{er} Agenda 21 du Conseil général autour de la vie sociale et de la solidarité, de l'emploi, de la formation et de la qualification, de l'aménagement du territoire, de la prévention, et enfin de la mobilisation de tous vers le développement durable. Pour répondre à ces enjeux, 17 axes stratégiques ont été validés par les élus en septembre 2006 qui se déclinent en actions ou chantiers à mettre en œuvre. C'est dans ce cadre que la création de « l'observatoire départemental de l'enfance en danger » a été retenue comme un chantier prioritaire (Axe 3 : renforcer les solidarités en direction des familles). Cette étape est cruciale dans la définition du projet finistérien car elle implique la prise en compte des principes de développement durable dans la création du projet, de la phase de conception, à la phase opérationnelle. (Cf. page 10 « la prise en compte des principes de développement durable »)
- ▶ **La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance** complète l'architecture du dispositif d'observation avec la création d'un « observatoire départemental de la protection de l'enfance » dans chaque département, placé sous l'autorité du Président du Conseil général.
- ▶ **En Mai 2007, une nouvelle organisation des services de la Solidarité** est mise en place à la Direction Enfance et Famille. A cette occasion, un poste est déployé pour créer l'observatoire finistérien et animer la démarche.
- ▶ **L'été 2007 a été consacré à la mise en place d'une large concertation menée en parallèle avec les acteurs internes et externes concernés**
 - En interne, un groupe de travail pluri-professionnel et transversal à tous les services concernés s'est réuni à plusieurs reprises pour adapter le projet d'observatoire existant aux nouvelles dispositions législatives et proposer des modalités de mise en œuvre.
 - En externe, une dizaine de rencontres avec les partenaires principaux du Conseil général a permis une lecture partagée du projet pour recueillir leurs attentes et intégrer leurs préoccupations.
 - Un travail a également été mené avec l'Observatoire national de l'enfance en Danger (ONED) afin de bénéficier de leur propre expertise et des expériences qu'ils collectent dans les autres départements.

2. La création de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance du Finistère en quelques dates clés



► Rentrée 2007 : formalisation et diffusion des propositions

Les propositions émanant de ces différentes concertations ont été discutées avec les élus à plusieurs reprises avant de réunir en septembre l'ensemble des partenaires du département. Une centaine de personnes a participé à la présentation des principes forts portés par le Conseil général pour le développement de ce projet. Un échange a ensuite eu lieu autour de la plus-value attendue, des modes d'animation et de pilotage de la démarche d'observation et des étapes à venir. En décembre, une réunion d'information interne a également été organisée, à l'attention de tous les services concernés, et des professionnels des territoires d'action sociale. Une convention constitutive a été proposée à l'ensemble des partenaires du projet. Celle-ci a fait l'objet de plusieurs allers-retours pour permettre à chacun de se retrouver dans la démarche proposée.

Année charnière dans la mise en place de ce projet, 2007 a permis la mobilisation et l'implication des nombreux acteurs de l'observatoire, aussi bien en interne qu'en externe. Même si cette étape a demandé du temps et de l'énergie, elle est fondamentale pour enclencher une dynamique autour des enjeux de l'observation partagée. Cette démarche participative, y compris dans la phase de développement du projet correspond à la fois aux principes forts portés par les élus dans la mise en œuvre du projet et aux principes du développement durable.

► 21 janvier 2008 : les objectifs et les principes de mise en œuvre de cet observatoire ont été validés par les élus lors de la séance plénière du Conseil général.

L'année 2008 est consacrée au lancement de la démarche :

- Création d'un site de travail collaboratif.
- Définition des contours du socle de données statistiques et des étapes nécessaires à sa construction.
- Recensement des études et données statistiques existant dans le département.
- Préparation de la 1^{ère} conférence annuelle : recensement des préoccupations des professionnels et élus pour faciliter le choix de priorités d'observation, préparation des chiffres clés de la protection de l'enfance, élaboration d'une synthèse sur les différents acteurs contribuant à la protection de l'enfance, travail avec les partenaires pour diffuser de leurs travaux d'études.
- Appui méthodologique aux projets d'étude : sur les territoires d'action sociale et au sein des différents services de la direction enfance et famille.

► Octobre 2008 : 1^{ère} conférence annuelle de l'ODPE et signature officielle de la convention constitutive avec l'ensemble des acteurs impliqués du département.